



SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 14 janvier 2013 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- |

Monsieur Claude Blais est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-13-001 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 14 janvier 2013 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Inventaire des biens de la municipalité
5. Description de tâches- Inspecteur municipal
6. Appui financier pour le Chemin des Artisans
7. Période de question (s)
8. Levée de la séance

ADOPTE

NO-13-002

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012, celle de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, avant la tenue des présentes;

Les membres de ce conseil adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 décembre 2012, celle de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-13-003

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de décembre 2012 totalisant 40 995.56\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 49 à 52, totalisant 3 575.26\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de décembre 2012.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (PGMégagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-13-004

**INVENTAIRE DES BIENS
DE LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil prennent connaissance de l'inventaire des biens de la Municipalité incluant l'inventaire de la station pompage et l'acceptent tel que soumis par la secrétaire-trésorière, directrice générale.

ADOPTE

NO-13-005 **DESCRIPTION DE TÂCHES-
INSPECTEUR MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la description de tâches de l'inspecteur suite à une rencontre à ce sujet.

ADOPTE

NO-13-006 **APPUI FINANCIER POUR
SUR LE CHEMIN DES ARTISANS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 50.00\$ au nom de « Sur le Chemin des Artisans», pour la publication de leur dépliant pour l'année 2013.

ADOPTE

NO-13-007 **PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-13-008 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 22.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.